**Edito**

Pour débiter cet édito, je voudrais rendre un dernier hommage, au nom de la Commune, à Mme Jocelyne FLAMERION qui nous a quittés, pour son dévouement dans son travail, sa disponibilité même en retraite, et son souci permanent de rendre service aux autres. Comme elle, vous avez été nombreux à participer à la collecte organisée en lien avec la protection civile de Chaumont, en faveur des familles ukrainiennes frappées par la guerre. Un grand merci à celles et à ceux qui se sont mobilisés à Villiers le Sec et ont contribué à la réponse collective.

La crise sanitaire est loin d'être terminée mais les restrictions s'allègent et nous espérons bientôt retrouver une vie collective plus forte. Cependant, afin de garantir la sécurité sanitaire de chacun, nous avons fait le choix de transférer une nouvelle fois, le bureau de vote à la salle des fêtes pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril et pour les élections législatives des 12 et 19 juin. Cette solution semble apporter satisfaction à l'ensemble de la population qui peut ainsi profiter d'un espace parking et d'une salle plus vaste, permettant à la fois de respecter les distances mais aussi de favoriser les échanges.

Comme chaque année à la même époque, nous avons voté le budget de la commune. Notre situation financière est saine et nous permet d'envisager des investissements importants tous autofinancés, avec un budget lotissement qui lui est propre. Malheureusement, tout ne se réalise pas dans l'instant. Nous connaissons, vous et moi, toutes les lenteurs qui découlent de la crise sanitaire, des procédures administratives de plus en plus complexes et des délais de fabrication et qui ne sont pas de notre fait.

Concernant le lotissement « Chemin de la Riochey », le permis d'aménager vient enfin d'être accordé et la procédure de fouilles archéologiques se déroulera début juillet.

Nous recevrons sous peu la signalétique complète du sentier des lavoirs. Nous espérons pouvoir l'inaugurer avant cet été.

S'ajoute à ces projets, celui de compléter l'aire de jeux située derrière la salle des fêtes par l'installation de nouveaux jeux, de deux terrains de pétanque, avec un accès pour les personnes à mobilité réduite. Petits et grands pourront se retrouver pour des activités ludiques partagées, le tout dans la bonne humeur.

Nous avons à cœur de maîtriser les finances de la commune et fidèles à nos engagements, les taux communaux d'imposition restent inchangés encore cette année.

Enfin, je ne saurais terminer cet édito sans évoquer le nombre d'incivilités auxquelles nous devons faire face : dépôts sauvages de déchets, y compris près de nos bennes de tri, stationnements anarchiques sur l'espace public, déjections canines sur les trottoirs malgré les bornes canines. Quel dommage !

Je souhaite que ce printemps vous soit agréable.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Bien à vous,
Laurence MEUNIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2022

Comptes administratifs 2021 : Le Conseil les a approuvés à l'unanimité.

Total (réalisations + report)	Dépenses	Recettes
Budget principal	458 313,90 €	914 871,23 €
Prestations de services	6 310,30 €	6 310,30 €
Lotissement du chemin de la Riochey	12 209,42 €	106 104,71 €

Acquisition d'une bande de la parcelle ZO 53 par voie d'expropriation :

Mme le Maire a rappelé au Conseil la nécessité d'acquérir un terrain destiné à la création d'un chemin piétonnier sécurisé pour l'accès à l'entrée principale de l'école (côté parking) et qu'une offre d'achat avait été proposée aux propriétaires de la parcelle ZO 53. Ces derniers n'ont pas souhaité donner suite après plusieurs relances. Considérant qu'il y a urgence à sécuriser l'entrée principale de l'école à la fois pour les enfants, les piétons et les véhicules et que cette acquisition répond à une finalité d'intérêt général compte tenu des effectifs importants de l'école de Villiers le Sec, du service périscolaire englobant les trois sites du RPI, le Conseil a autorisé Mme le Maire à poursuivre la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation d'une bande du terrain sis ZO 53.

Demande d'effacement des réseaux aériens - Lotissement Chemin de la Riochey : Le Conseil a demandé au SDED 52 l'étude de ces travaux.

Modification de la convention de mise à disposition d'un local pour l'Association Chaumont US Memory : Vu l'importance des objets de collection de l'association, M. le président a demandé la jouissance de la totalité du local de l'ancienne bibliothèque. Le Conseil a répondu favorablement à cette demande.

Convention avec l'AS Villiers-le-Sec : Le Conseil a décidé à l'unanimité de proposer à l'association une nouvelle convention pour la mise à disposition du stade de foot.

Convention avec l'association Loisirs et Détente : Le Conseil a décidé à l'unanimité de renouveler la convention arrivée à échéance, de mise à disposition de l'étang.

Convention avec le SIAEP Marne-Rognon : Le Conseil a décidé à l'unanimité de renouveler la convention arrivée à échéance de mise à disposition d'un bureau et d'un local à archive.

Convention avec Mme THEVENOT, gérante de la friterie : Considérant la nécessité d'accorder à la gérante une autorisation conventionnelle d'occupation du domaine public, le Conseil a approuvé à l'unanimité la convention, moyennant une redevance annuelle de 500 €.

Point sur les travaux en cours

• **Routes empierrées :** La subvention a été accordée. Une entreprise pour l'exploitation sur l'emprise de Villiers-le-Sec, avec une option de vente de la trituration (houppiers des arbres et des perches) sera sélectionnée.

• **Lotissement Chemin de la Riochey :** Un diagnostic archéologique doit être réalisé.

• **Lagune :** Une subvention a été octroyée par le Conseil Départemental pour les travaux des by-pass. Le devis a été envoyé à l'entreprise.

Débats budgétaires pour le budget 2022

• **Aire de jeux :** Mme le Maire a fait une demande de devis auprès de l'entreprise qui a réalisé l'actuelle aire de jeux à la salle des fêtes.

• **Terrain de pétanque :** Mme le Maire a présenté le devis qu'elle a reçu.

• **Véhicule communal :** Il est passé au contrôle technique. Quelques réparations sont à prévoir.

• **Tronçonneuse :** L'achat d'une tronçonneuse sera prévu au budget.

• **Bornes canines :** Des nouvelles bornes canines sont prévues.

• **Sauvegarde des données à la mairie :** Mme le Maire présente les devis établis pour la sauvegarde informatique des données.

Comptes de gestion 2021 : Le Conseil a adopté à l'unanimité les comptes de gestion 2021 établi par le Receveur Municipal du budget principal, du budget Prestations de services et du budget lotissement Chemin de la Riochey.

Budget principal : résultat de l'exploitation 2021 : Le Conseil a décidé à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2021	352 623,95 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves d'investissement (c/ 1068)	30 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	322 623,95 €

Vote des taux des taxes directes locales 2022 (taxes foncières) : Le Conseil a voté à l'unanimité le maintien des taux.

Vote des Budgets Primitifs 2022 : Le Conseil les a adoptés à l'unanimité selon les montants suivants :

		Dépenses	Recettes
Budget principal	Total de la section de fonctionnement	384 289,75 €	679 540,95 €
	Total de la section d'investissement	177 060,88 €	200 455,13 €
Budget lotissement Chemin de la Riochey	Total de la section de fonctionnement	110 425,71 €	146 291,00 €
	Total de la section d'investissement	40 850,00 €	100 000,00 €

Lotissement du chemin de la Riochey : assujettissement à la TVA : Le Conseil a opté à l'unanimité pour l'assujettissement à la TVA avec un système de déclaration trimestrielle.

Travaux de création d'une nouvelle aire de jeux, d'un terrain de pétanque et de chemins d'accessibilité PMR - subventions : Le Conseil a décidé à l'unanimité de réaliser ces travaux d'un montant total de 20 289,79 € HT, et a sollicité l'aide du Conseil Départemental, de l'Etat et de la CAF. Des poubelles seront ajoutées.

Société Eurogranulats : avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à l'installation dédiée au stockage de déchets inertes et de déchets contenant de l'amiante liés à des matériaux inertes, sur la Commune de Semoutiers-Montsaon : Une enquête publique a été ouverte du lundi 7 mars au mardi 5 avril 2022 inclus, portant sur la demande présentée par la société Eurogranulats en vue d'obtenir l'autorisation environnementale concernant le projet d'une installation dédiée au stockage de déchets inertes et de déchets contenant de l'amiante liés à des matériaux inertes sur le territoire de la Commune de Semoutiers-Montsaon. Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

Demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Meuse (CCPM) au Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets de la Haute-Marne (SDED 52) et modifications statutaires : La CCPM a demandé son retrait du Syndicat Mixte d'Etudes de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET) et son adhésion au SDED 52 à compter du 1^{er} janvier 2023 avec le transfert de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ». Le SMET de la Meuse et le SDED de la Haute-Marne ont accepté cette demande. Suite à cette adhésion les statuts du SDED 52 doivent être mis à jour pour prendre en compte, notamment, la représentativité de la CCPM au sein du comité syndical. Les membres du SDED de la Haute-Marne doivent donc se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires. Le Conseil a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande d'adhésion de la CCPM au SDED 52 à compter du 1^{er} janvier 2023 et aux modifications statutaires du SDED 52. Il a pris acte que l'adhésion de la CCPM au SDED 52 ne sera possible que sous réserve que son retrait du SMET ne soit acté par arrêté préfectoral de la Meuse.

Office National des Forêts de la Haute-Marne (ONF) – Programme d'actions 2022 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de valider le programme d'actions établi par les Services de l'ONF de la Haute-Marne, concernant les travaux sylvicoles dans la parcelle 18.1 en 2022 et a accepté le devis établi pour un montant global estimé à 1 410 € HT.

Point sur les projets et travaux :

- **Lotissement du chemin de la Riochey** : Le dossier concernant les fouilles archéologiques a été renvoyé à l'INRAP.
- **Sécurisation d'accès de l'école - côté parking** : La demande d'expropriation a été envoyée à la Préfecture qui doit étudier son intérêt public. Le dossier est donc en attente.
- **Circuits des Lavoires** : Les différents panneaux sont en cours de fabrication. Ils seront prochainement livrés et seront installés par la Commune.
- **Routes empierrées** : Une entreprise a été sélectionnée pour la coupe des arbres situés sur l'emprise des futures routes.

Informations diverses de la réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2022

- **Association foncière** : la dissolution est en attente de l'arrêté de la Préfecture.
- **Commission fête et loisirs** : une réunion sera fixée prochainement.
- **Rond-point** : Mme le Maire rappelle au Conseil qu'elle a envoyé une demande d'assistance technique au Département concernant les îlots endommagés. Elle n'a pas encore eu de réponse.
- **Association AS Villiers-le-Sec** : Le 4 mars dernier, les membres de l'association ont décidé de mettre fin à leurs activités. La Municipalité le regrette et espère que les joueurs reprendront à la saison prochaine.

Le vote par procuration

La personne que je choisis doit :
jouir de ses droits électoraux.

Je peux la faire :
en ligne, au tribunal judiciaire, dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie, au consulat ou dans un lieu accueillant du public.

Les pièces à fournir sont :
ma carte d'identité ou mon passeport.



Allons Voter!

Les missions du CCAS : Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) fournissent aux familles des informations pour les orienter de la meilleure manière possible sur les diverses aides et subventions existantes. Ils aident et soutiennent les plus défavorisés. Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

- Il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

- Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes (conseil départemental, préfecture ou organismes de sécurité sociale).

- Il intervient également dans l'aide sociale facultative : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.

N'hésitez pas à prendre contact avec les membres du CCAS de Villiers-le-Sec : Mesdames BAILLET Marie-France, BOUCARDEY Marie-France, FEVRE Marcelle, FOISSEY Sylvie, MEUNIER Laurence, VERSET Annie, VERSET-ELORRIORZ Sonia, VIARD Anne-Claire et Monsieur ECOSSE Jacques.

Inscriptions scolaires pour 2022/2023

Elles auront lieu du **mercredi 4 au mercredi 18 mai 2022**, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du carnet de santé de l'enfant, du jugement ou courrier co-signé des parents, en cas de séparation des parents et d'un courrier en cas de demande de dérogation accompagné des justificatifs.

Inscriptions et réinscriptions péri et extrascolaires pour 2022/2023

En ligne sur le portail famille (www.agglochaumont.fr) ou en mairie, aux mêmes dates, avec les pièces suivantes : attestation CAF ou avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020, carnet de santé et fiche de renseignements.

Chiens

• **Déjections :** Les trottoirs ne sont pas des canisites. Certains chiens font leurs déjections aux endroits fréquentés, parfois même à l'intérieur de cours privées... et ceci sous l'œil bienveillant de leurs maîtres. Il est rappelé que les sanctions pour les déjections de chiens sur la voie publique peuvent aller jusqu'à quelques centaines d'euros. Des nouvelles bornes de propreté canines vont être installées, en espérant ne pas retrouver des déjections à côté des bornes, comme le montre la photo ci-contre rue du Levant.



• **Aboiements :** Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes les mesures afin de préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal. L'usage de dispositifs tels que colliers anti-aboiements, dissuadant les chiens de faire du bruit de manière répétée et intempestive, pourra être prescrit. Les aboiements excessifs peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage, de jardinage ou de confection de bois de chauffage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, taille haie, tronçonneuses, raboteuses, scies circulaires...), ne peuvent être utilisés qu'aux horaires prévus ci-dessous :

Semaine :
de 08h30 à 12h00 et
de 13h00 à 19h30

Samedi :
de 09h00 à 12h00 et
de 15h00 à 19h00

**Dimanche et
jours fériés :**
de 10h00 à 12h00

Au printemps, plus que jamais, respectons la nature !

Le printemps est de retour, la nature se réveille. Les oiseaux et les animaux sont en pleine période de reproduction. Que vous soyez promeneur, joggeur ou VTTiste, **ne sortez pas des chemins et sentiers, gardez votre chien en laisse et restez discret...**

Tout ce petit monde à plumes et à poils, qui a besoin de quiétude, vous dit **MERCI !**



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT (Art. 84 du règlement sanitaire départemental) Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre (herbe tondue, feuilles mortes, haies et arbustes coupés, résidus de débroussaillage, épluchures...). Ces déchets doivent être déposés à la déchèterie. À noter qu'il est également interdit de brûler des matériaux divers (pneus, peinture...). Ceux-ci doivent être également déposés en déchèterie. Le brûlage des déchets est passible d'une amende de 450 €.

DEPOTS SAUVAGES : Nous avons encore retrouvé des déchets sauvages dans nos forêts et sur nos chemins ! Heureusement, la Commune s'est chargée de nettoyer le site (voir photos avant et après).

Des débris abandonnés ou des ordures déversées n'importe où sont passibles d'une contravention de 3ème classe (amende forfaitaire de 68 € ou 180 € en cas de retard). Un dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule entraîne une contravention de 5ème classe, soit jusqu'à 1 500 € d'amende. Enfin, une entreprise qui pratique le dépôt sauvage risque 75 000 € d'amende.



Avant

Après

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES : du 1er avril au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Chaumont	8H30 - 12H00	8H30 - 12H00	8H30 - 12H00		8H30 - 12H00	8H30 - 12H00
Brottes	13H30 - 18H00	13H30 - 18H00	13H30 - 18H00		13H30 - 18H00	13H30 - 18H00
Chaumont	8H30 - 12H00		8H30 - 12H00	8H30 - 12H00	8H30 - 12H00	8H30 - 12H00
ZI Huguenotte	13H30 - 18H00		13H30 - 18H00	13H30 - 18H00	13H30 - 18H00	13H30 - 18H00

Mairie

32, Grande Rue

☎ 03 25 03 25 11

💻 : mairie.villierslesec52@wanadoo.fr

Secrétariat
Mardi au vendredi
de 16h00 à 18h30
Samedi
de 10h00 à 12h00.

Permanence du Maire

Mercredi
de 16h00 à 18h00
Vendredi
de 18h00 à 19h00
Samedi
de 10h00 à 12h00
Les autres jours
sur rendez-vous

Agence Postale

☎ 03 25 31 99 81

Mardi
de 16h00 à 18h30
Mercredi
de 16h00 à 17h45
Vendredi
de 16h30 à 18h00
Samedi
de 10h00 à 12h00

Etat-civil

PACS :

22/01 : Alexandre MERLE et
Emilie GAGNEUX

Nous ont quittés :

07/03 : André OSSOLA
24/03 : Jocelyne FLAME-
RION, née BABOUOT



Dates à retenir

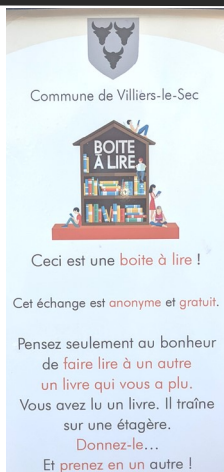
24/04/2022 : Elections
présidentielles - 2ème tour

01/05/2022 : Pêche à la
truite (Association Loisirs et
Détente)

08/05/2022 : Cérémonie
du 8 mai

15/05/2022 : Pêche des
enfants (Association Loisirs
et Détente)

Site web de la Com-
mune : www.mairie-villierslesec52.fr



UNE BOÎTE À LIRE

Une boîte à lire a été installée devant la mairie.



ARBRES AU LAVOIR NORD

Les arbres à proximité du Lavoir Nord ont été élagués.



MARQUAGES AU SOL

Tous les passages piétons et les bandes blanches du village ont été repeints.



DISTRIBUTION AUX AÎNÉS DU VILLAGE

C'est près de 75 colis de produits locaux qui ont été distribués ces samedi 22 et 29 janvier par la Commune. Mesdames MEUNIER, VERSET et BAILLET ont ainsi fait le tour des aînés âgés de plus de 70 ans.



COLLECTE POUR L'UKRAINE

Une grand merci pour votre générosité !
La Municipalité a déposé l'ensemble des dons le 16 mars dernier.



ASSOCIATION LOISIRS ET DÉTENTE : CONCOURS DE PÊCHE

Des concours de pêche ont eu lieu le dimanche 6 mars et le dimanche 3 avril. Les pêcheurs se sont retrouvés avec plaisir autour de l'étang.



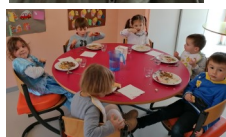
EXPOSITION DE PHOTOS ANIMALIÈRES

Monsieur BEDEL Jean-Marie, habitant de la Commune, passionné de photos animalières, nous fait partager ses derniers clichés. Une exposition magnifique à venir découvrir en mairie.



CARNAVAL À LA CANTINE

Le carnaval en périscolaire a eu lieu le mardi 1er mars. Les enfants en ont profité pour se parer de leurs plus beaux déguisements.



PRÉPARATION DE PÂQUES

Avec le printemps, arrive aussi la préparation de Pâques. Les services périscolaires ont ainsi proposé des activités autour des chocolats de Pâques, des lapins et des poules.

